



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

# AVIS PUBLIC

N/Réf. : G1 303 013

## AVIS DE CONSULTATION

### Règlement sur la mise en œuvre des mesures d'urgence

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entreprend une consultation afin de recueillir les commentaires des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh concernant l'adoption d'un nouveau *Règlement sur la mise en œuvre des mesures d'urgence*. Exceptionnellement, en raison des circonstances actuelles liées à l'état d'urgence sanitaire, la période de consultation se déroule jusqu'au **19 mai 2020 à 12 h**.

Le projet de *Règlement sur la mise en œuvre des mesures d'urgence* a pour objectif de faciliter la mise en œuvre du Plan de mesure d'urgence de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et l'application des décisions prises durant la gestion d'un sinistre ou d'une situation d'urgence.

Parmi ses éléments, on y retrouve une autorisation accordée, en temps de mesure d'urgence, à Katakuhimatsheta (Conseil des élus), au chef, à son substitut ou au coordonnateur d'urgence, à déroger sans délai à une loi, un règlement, un code ou toute autre forme de texte législatif, lorsque cette dérogation est justifiable et raisonnablement proportionnelle à la gravité du sinistre ou de la situation d'urgence.

Le projet de *Règlement sur la mise en œuvre des mesures d'urgence* est disponible sur le site Web [www.mashteuiatsh.ca](http://www.mashteuiatsh.ca) dans la section Avis publics.

Tous les Pekuakamiulnuatsh sont invités à participer à la consultation en envoyant des commentaires écrits ou oraux à la direction de la Coordination de l'autonomie gouvernementale, à l'adresse [julie.girard@mashteuiatsh.ca](mailto:julie.girard@mashteuiatsh.ca) ou au 418 275-5386, poste 6970 en y laissant un message vocal. Les commentaires recueillis seront analysés et considérés lors de l'adoption du règlement par Katakuhimatsheta.

AFFICHÉ LE 15 MAI 2020